



Nominatin au syndic bénévole et responsabilité

Par **filcac**, le 19/05/2009 à 22:46

Bonjour,

J'ai été élue comme syndic bénévole (seult 4 copropriétaires) à l'A.G annuelle du 18 avril 2009.

=> Historique : Le dialogue est rompu entre l'ancien Syndic et les 3 autres Copropriétaires (dont moi-même) car nous voulions faire ajouter à l'ordre du jour des travaux de façade nécessaires.

En connaissance de cause l'ancien syndic nous a convoqué à l'AG sans faire mention de ce point et à réception de l'ordre du jour : nous avons demandé l'adjonction de ce point (devis à l'appui) dans le délai de 6 jours par LRAR ...

L'ancien syndic n'est jamais allé retirer le fameux recommandé...

Le jour de l'AG : les comptes et le quitus ont été approuvés, le renouvellement du syndic voté néanmoins aucune approbation du budget prévisionnel (faute de présentation d'éléments chiffrés dans la convocation...) + incompréhension voire consternation relative aux travaux de façade.

Bref cela s'est terminé assez mal... nous devons nous réunir en AG extraordinaire dans les 15 jours suivant l'AG (sous réserve de la réception du PV de l'AG précisant l'ensemble des décisions prises...)

PB : A ce jour nous n'avons toujours pas reçu le PV.

Hier, de façon officieuse l'ancien syndic m'a demandé de passer chez lui pour récupérer les documents (càd me faire signer un doc comme quoi les documents avaient été transmis au nouveau Syndic ...).

Question 1 : Ai-je cette qualité : aucun PV mentionnant ma nomination n'ayant été reçu ?

De plus pour le moment je n'ai aucun pouvoir sur le compte etc... Et j'apprends que les factures d'eau et d'électricité n'ont pas été réglées faute de budget prévisionnel voté et donc d'appel de charge non effectué.

Question 2 : Qui est responsable ?

L'ancien Syndic a RDV avec la Banque Compte du Syndic et souhaite que j'assiste à ce RDV : pourquoi pas ? mais si d'ici samedi, je n'ai aucun PV quel serait mon rôle?

J'ai des notions comptables mais aucune notion juridique. Pouvez-vous m'aider svp. Quelles actions entreprendre ?

merci d'avance pour votre précieuse aide et vos réponses,

Filcac